



PARTENARIAT POUR LA
PROTECTION
INTEGREE

PPI

Promotion de la Paix et Protection des défenseurs
des droits humains

TRAITE DE PERSONNES A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Etat des lieux dans les Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de
l'Ituri et du Tanganyika

– **Rapport** –

Juillet 2024

Direction de Programmes RDC
Partenariat pour la Protection Intégrée
Contacts: +243 854566913
E-mail : directeur@ppi-ong.org ou secretariatexecutifrd@ppi-ong.org
Site web: www.ppi-ong.org

Table des matières

Table des matières.....	2
Liste des acronymes.....	4
1. Résumé exécutif.....	5
Principales conclusions.....	5
Limitations.....	7
2. Méthodologie.....	7
2.1. Analyse des Données.....	9
3. Résultats de l'enquête.....	10
3.1. Revue de la littérature sur la TDP.....	10
3.1.1. Traite de personnes dans le Monde.....	10
3.1.2. Traite de personnes en Afrique.....	11
3.1.3. Traite de personnes en RDC.....	13
3.2. Résultats d'enquête.....	15
I. Dynamique autour de la TDP.....	15
3.2.1. Situation de la TDP.....	15
3.2.2. Les victimes de la traite de personnes.....	16
3.2.3. Les causes de la TDP.....	18
3.2.4. Les conséquences de la TDP à l'Est de la RDC.....	19
3.2.5. Les auteurs de la TDP à l'Est de la RDC.....	20
3.2.6. Perception et Connaissance de la TDP dans les Provinces de la RDC.....	21
II. Réponse et prise en charge à la TDP.....	22
3.2.7. Les réactions des victimes de la traite des personnes.....	22
3.2.8. Les réactions des victimes de la traite des personnes.....	22
3.2.9. Dénonciation de cas de la TDP.....	23
3.2.10. Réactions face à la TDP lorsque la victime approche un membre de la population.....	24
3.2.11. Ce que les enquêtés pensent pouvoir faire pour lutter contre la TDP.....	24
3.2.12. Existence d'opportunités pour répondre aux cas de la TDP.....	25
3.2.13. Existence des actions de prévention pour réduire la vulnérabilité de la TDP.....	26
3.2.14. Types de soutien que les victimes de la TDP ont besoin.....	27
3.2.15. Poursuite des trafiquants de la TDP et perception sur la contribution des survivants à lutter contre la TDP.....	28
3.2.16. Les défis rencontrés par les acteurs de la lutte contre la TDP.....	28
4. Conclusion et Recommandations.....	29

4.1.	Conclusion	29
4.2.	Recommandations.....	30
	<input type="checkbox"/> Sensibilisation et Éducation	30
	<input type="checkbox"/> Soutien aux Victimes	30
	<input type="checkbox"/> Renforcement des Lois et de la Justice	30
	<input type="checkbox"/> Prévention et Protection	31
	<input type="checkbox"/> Coordination et Ressources.....	31
	ANNEXES.....	32

Liste des acronymes

APLTP	Agence de la Prévention et Lutte contre la Traite de Personnes
FG	Focus Group
KII	Key Information Interview
OIM	Organisation Internationale de Migration
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime
OSC	Organisation de la Société Civile
PPI	Partenariat pour la Protection Intégrée
RDC	République Démocratique du Congo
TDP	Traite De Personnes
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. Résumé exécutif

La traite des personnes (TDP) à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est une crise humanitaire urgente. D'après les résultats de l'étude menée par Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika sont les plus touchées par rapport à d'autres provinces de la RDC, avec des femmes et des enfants en première ligne de cette tragédie. Victimes d'exploitation sexuelle, de travail forcé et d'enrôlement dans des groupes armés, leur souffrance est incommensurable. Ces allégations sont également confirmées par les Experts de l'ONU Info¹.

Les statistiques documentées par PPI sont alarmantes : jusqu'à 43% des enfants et 21% des femmes déplacés sont victimes de TDP². Les conditions de vie précaires, les conflits armés, la pauvreté et les catastrophes naturelles exacerbent cette situation, entraînant des traumatismes physiques et psychologiques dévastateurs, la déstabilisation des familles et la stigmatisation des victimes.

La communauté, souvent par peur de représailles, reste indifférente à cette détresse. La majorité des personnes ne sait pas comment dénoncer ces crimes, et l'utilisation des réseaux sociaux pour alerter sur la situation est faible. PPI estime qu'il est crucial de sensibiliser et d'éduquer la population sur la TDP et sur la manière de réagir face à une victime.

La lutte contre la TDP nécessite une approche multi-niveau impliquant la famille, la communauté et le pays. A ce sujet, PPI constate que, les mécanismes existants sont souvent insuffisants en raison de la corruption et du manque de ressources. Les mesures préventives sont quasi inexistantes, et les services de soutien pour les victimes sont inconnus pour nombreux et largement inaccessibles pour d'autres.

Principales conclusions

La traite des personnes (TDP) à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est un problème sérieux qui nécessite une intervention urgente. La recherche réalisée par PPI démontre que les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika sont particulièrement touchées. Ces régions connaissent une forte prévalence de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de mariages forcés et d'esclavage sexuel, exacerbée par les conflits et les déplacements des populations³. Les femmes et les enfants étant les plus vulnérables tel que ressortie dans la recherche menée par PPI.

La perception de la TDP est principalement vue comme une exploitation sexuelle et un travail forcé, mais PPI constate qu'elle est également perçue comme une privation de liberté et de droits fondamentaux, ainsi qu'une forme de violence physique et psychologique. Ces perceptions sont influencées par des stéréotypes sociaux et culturels qui considèrent les femmes et les enfants comme faibles et exploitables.

Les statistiques montrent que les femmes et les enfants déplacés sont particulièrement vulnérables à la TDP, avec des taux de victimisation allant de 8% à 21% pour les femmes et de 12% à 43% pour les

¹ [RDC : hausse « alarmante » de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, selon des experts | ONU Info \(un.org\)](#)

² Sur l'ensemble de 966 personnes interviewées.

³ [RDC : hausse « alarmante » de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, selon des experts | ONU Info \(un.org\)](#)

enfants, selon la province⁴. La TDP est exacerbée par des conditions de vie difficiles, des conflits armés, la pauvreté, le manque d'opportunités économiques et les catastrophes naturelles.

Les conséquences de la TDP sont dévastatrices, incluant des traumatismes physiques et psychologiques, la déstabilisation des familles et la stigmatisation des victimes. Les victimes de la TDP, souvent désorientées et contraintes, manquent de soutien adéquat, ce qui les plonge dans un état de désespoir et de confusion. La majorité de la communauté reste indifférente face à la détresse des victimes, souvent par peur de représailles.

Il est alarmant de constater que la majorité des personnes ne savent pas comment dénoncer un acte de TDP, indiquant un manque d'information et de sensibilisation sur la manière de signaler ces crimes. L'utilisation des réseaux sociaux pour alerter sur la situation est relativement faible, suggérant que ces plateformes pourraient être sous-utilisées comme outil de dénonciation.

Face à une victime de la TDP, une majorité écrasante de personnes ne sait pas comment réagir. Cela souligne le besoin urgent de sensibilisation et d'éducation sur la TDP et sur la manière de réagir lorsqu'on est confronté à une victime. Il est essentiel de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour aider les citoyens à comprendre comment ils peuvent aider efficacement les victimes de la TDP.

La lutte contre la TDP nécessite une approche multi-niveau qui implique la famille, la communauté et l'Etat. Au niveau familial, l'éducation, la sensibilisation, le renforcement des liens familiaux et la protection des enfants sont essentiels. Au niveau communautaire, des programmes de sensibilisation, la création de réseaux de soutien communautaires, et la collaboration avec les autorités locales sont nécessaires. Au niveau national, le renforcement des lois, la formation des forces de l'ordre et le développement de programmes de réhabilitation pour les victimes sont indispensables.

Cependant, les perceptions sur l'existence d'opportunités pour lutter contre la TDP varient considérablement selon les provinces. Bien que certains mécanismes existent, ils sont souvent critiqués pour leur application insuffisante, en partie à cause de la corruption. De plus, l'accès aux services de soutien pour les victimes n'est pas garanti, et de nombreuses victimes ne savent pas où trouver ces soutiens.

Les mesures préventives contre la TDP sont quasiment absentes, et une majorité écrasante des participants à l'enquête réalisée par PPI a confirmé cette réalité. Pour diminuer la vulnérabilité des individus face à la TDP, des actions de plaidoyer, des programmes de développement économique, des initiatives éducatives, des campagnes de sensibilisation et le renforcement des systèmes de protection sociale ont été proposées.

En ce qui concerne le soutien aux victimes de la TDP, bien que certains services d'assistance existent, ils sont principalement destinés aux victimes de violences sexuelles. L'assistance médicale et psychosociale est confrontée à de nombreux défis, notamment le manque de personnel formé, la faible disponibilité des kits post-viol, et l'absence d'outils harmonisés pour la collecte de données.

La poursuite des trafiquants est essentielle pour punir les coupables et dissuader d'éventuels futurs trafiquants.

De plus, les survivants de la TDP peuvent jouer un rôle crucial dans cette lutte, en aidant à sensibiliser le public, à informer les politiques et les pratiques, et à prévenir la traite en identifiant les tactiques

⁴ La base de l'échantillon pour ces pourcentages étant à 966 personnes interrogées sur l'ensemble de ces 4 provinces qui ont concerné l'enquête.

utilisées par les trafiquants. Cependant, les acteurs de la lutte contre la TDP rencontrent plusieurs défis dont l'absence de données fiables et complètes, le manque de coordination entre les différentes institutions, tout comme le manque de ressources, tant humaines que financières, le manque de sensibilisation et de formation sur la TDP.

Limitations

La collecte des données qualitatives et quantitatives pour cette étude n'a pas touché tous les territoires de ces provinces mais plutôt les grandes villes de ces 4 provinces ont été concernées à cause de moyen financier limité. L'équipe de recherche à travers une pré-enquête a pu identifier en guise d'échantillon, les sites ayant presque les caractéristiques similaires de ceux non considérés afin de pouvoir généraliser les résultats.

La conduite de l'étude a connu des limites lors de la collecte, notamment lors des sondages faits au niveau de la communauté, elle a toujours réclamé une compensation en nature ou financière en contrepartie de la durée d'attente⁵. Mais au fur et à mesure que l'équipe qui a conduit la collecte a présenté la mission et les objectifs de PPI, les raisons de l'enquête et les débouchés de cette analyse, la communauté a perçu l'intérêt que pourrait procurer la recherche et a bien voulu répondre aux questions.

2. Méthodologie

La méthodologie élaborée pour cette recherche repose sur une approche mixte (qualitative et quantitative). L'approche qualitative inclue une revue documentaire, des groupes de discussion (focus groups) et des entretiens clés. La revue documentaire a été réalisée en amont, en s'appuyant sur diverses publications existantes concernant la TDP à l'échelle mondiale, en Afrique et en RDC. Ce qui a permis la finalisation de la première ébauche des outils de collecte.

Pour évaluer la situation de la TDP à l'Est de la RDC, la collecte de données primaires s'est avérée essentielle. Ainsi, plusieurs groupes de discussion et entretiens clés ont été organisés avec les différentes parties prenantes, notamment les leaders de la société civile, les membres des communautés, les victimes de la traite, les professionnels de la santé et de la justice, ainsi que les organisations non gouvernementales.

Les groupes de discussion ont ciblé 10 personnes par groupe. Le profil des participants a été défini selon quatre critères principaux :

1. Les personnes vulnérables (survivants, déplacés, retournés, orphelins, personnes vivant avec un handicap, etc.) ;
2. Les leaders et autorités locales (administrations, organisations de la société civile, etc.) ;
3. Les femmes et hommes leaders des organisations féminines et autres structures ;
4. Les membres des communautés (Hommes, femmes, jeunes filles et garçons).

L'équipe de collecte a identifié, à travers des mini-interviews rapides, les membres de la communauté devant participer à ces groupes de discussion, avec l'aide des leaders locaux. Les groupes étaient homogènes et répartis en quatre catégories selon les critères mentionnés.

⁵ Les sondés posaient des questions du genre : après l'enquête qu'est-ce que je vais gagner ? Après enquête, vous allez faire quoi ? Beaucoup de gens viennent nous poser des questions mais après tout ça nous ne voyons rien de concret ici, j'espère que vous ce n'est pas le cas ? Qu'est-ce que vous allez me donner après cette enquête ?

Au total, 32 groupes de discussion ont été réalisés, chacun composé de 10 personnes, soit un total de 320 participants, dont 80 par province. S’agissant des entretiens clés, 40 KII ont été réalisés dont 8 avec les leaders de sociétés civiles, 4 avec les leaders de la jeunesse, 4 avec les autorités politico administratives et 24 avec les victimes de la TDP. Le tableau ci-dessous décrit les catégories de personnes ayant pris part aux discussions, par sexe et par milieu d’enquête.

L’Est de la RDC a été sélectionné pour cette recherche en raison de la récurrence des violations graves des droits de l’homme, y compris la traite des personnes, dans cette région.

Tableau 1 : Liste des cibles prévues et atteintes pour les FG et KII

Zones	Cibles des FG pour chaque zone		Répartition par sexe pour les FG		Répartition par sexe pour les KII	
	Planifiées	Réalisées	Homme	Femme	Homme	Femme
Est de la République Démocratique du Congo			Homme	Femme	Homme	Femme
Nord-Kivu	8	8	40	40	5	5
Sud-Kivu	8	8	40	40	5	5
Ituri	8	8	40	40	5	5
Tanganyika	8	8	40	40	5	5
TOTAL	32	32	160	160	20	20

Les données quantitatives ont été recueillies par le biais de sondages en face à face auprès de 966⁶ personnes au total. Pour définir l’échantillon, l’équipe a utilisé le calculateur de taille d’échantillon de Roasoft⁷. Ainsi, l’équipe de recherche a sélectionné deux catégories de personnes à sonder : les populations hôtes et les déplacés internes.

La taille de l’échantillon de la zone d’enquête a été déterminée en tenant compte de ces critères, ainsi que de l’accessibilité, du temps et des ressources disponibles (humaines et financières). Le pas de sondage défini pour cette étude était de deux ménages, mais augmentait d’une unité après chaque ménage enquêté. Ainsi, l’équipe d’évaluation a mené le sondage quantitatif dans quatre provinces. Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnes sondées par entité visitée.

Tableau 2 : Echantillonnage pour le sondage

Zones	Nombre de personnes enquêtées par zone			
	Planifiés	Réalisés		
		Homme	Femme	Total
Nord-Kivu	250	132	114	246
Sud-Kivu	250	146	116	262
Ituri	250	121	128	249
Tanganyika	250	112	97	209
TOTAL	1000	511	455	966

L’échantillonnage des zones à sonder a été réalisé de manière ciblée en utilisant une méthode d’échantillonnage aléatoire simple. Le tableau ci-dessus présente le nombre de répondants au questionnaire pour chaque province, en fonction du poids prévu de l’échantillon. Il ressort de ce tableau que la collecte des données a atteint 96,6 % des personnes prévues par rapport à la prévision initiale. Le sondage quantitatif a concerné un total de 966 personnes, dont 45,5 % de femmes.

⁶ Calcul réalisé grâce à www.raosoft.com/samplesize.html. Avec 95% de niveau de confiance et une marge d’erreur de 5%.

⁷ [Sample Size Calculator by Raosoft, Inc.](http://www.raosoft.com/samplesize.html)

2.1. Analyse des données

Quatre enquêteurs (deux femmes et deux hommes) ont été recrutés par PPI pour appuyer la collecte des données dans chaque province. Ils ont été formés sur les objectifs de l'étude, la méthodologie de collecte, ainsi que sur l'éthique et la sensibilité aux conflits. La supervision de l'enquête a été assurée conjointement par l'Officier du département de Protection et Droits de l'homme ainsi que le Responsable national chargé de la Recherche, du Suivi et de l'Évaluation de PPI.

Les informations recueillies lors des groupes de discussion ont été couchées dans des matrices de dépouillement spécialement préparées à cet effet. Les enquêteurs s'efforçaient de transcrire intégralement les propos des interviewés sans les résumer, ni les interpréter. Ces matrices ont ensuite été soumises à une analyse approfondie.

L'analyse des données a été réalisée en utilisant deux méthodes principales : l'analyse thématique (analyse de contenu) et la théorisation ancrée (grounded theory) dans sa version simplifiée. L'analyse thématique a permis de confronter les propos de plusieurs répondants en fonction des thèmes de la recherche. Pour chaque thème principal et chaque question spécifique, les propos des répondants ont été analysés et comparés afin d'en extraire les similitudes et les différences. L'objectif était de faire émerger les thèmes ou catégories qui résument le mieux les propos des répondants et enrichissent l'analyse de la question de recherche. Cette analyse nous a permis d'élaborer une grille composée de différentes rubriques thématiques, dans lesquelles sont répartis les extraits des répondants. L'analyse thématique s'est déroulée en trois étapes complémentaires :

1. **Exploration du corpus** : Les notes issues des matrices ont été lues de manière flottante pour s'imprégner des propos des répondants sans a priori. Certaines notes ont été prises spontanément pour aider à identifier les thèmes principaux liés à cette recherche.
2. **Identification des différents thèmes** : Les notes issues des entretiens et FG ont été examinées en détail. Chaque entretien a été lu attentivement, paragraphe par paragraphe, pour souligner les expressions frappantes, entourer les mots clés récurrents et annoter dans la marge. L'objectif était de créer une grille thématique sous forme de tableau issue de tous les entretiens.
3. **Identification et classification des noyaux de sens** : Les extraits du corpus ont été classés dans la grille thématique. Cette grille a été analysée minutieusement pour affiner l'identification des thèmes principaux, en supprimant les éléments non pertinents et en reformulant prudemment les propos des interlocuteurs pour en faciliter la compréhension.

Les entretiens ainsi transcrits ont également été soumis à une analyse par théorisation ancrée. Cette méthode permet de rendre explicites et compréhensibles les grands thèmes dégagés par l'analyse thématique, de les mettre en relation sous forme de schéma montrant les interrelations entre ces thèmes. Les catégories et thèmes identifiés lors de l'analyse thématique ont été soumis au codage axial, permettant de confronter les différentes catégories principales. L'objectif était d'identifier, pour chaque thématique, une seule catégorie comme phénomène central d'intérêt. Nous avons ensuite exploré les liens entre catégories en identifiant les conditions causales influençant le phénomène central, les stratégies pour traiter ce phénomène, le contexte et les conditions intervenantes, ainsi que les conséquences de la mise en œuvre de ces stratégies.

En ce qui concerne les données quantitatives, la collecte a été faite à travers KoBoCollect. Ces données ont été téléchargées en format Excel et analysées par le biais des tableaux croisés

dynamiques sous SPSS 21.0 et Excel pour de graphiques appropriés. L'analyse des données et la rédaction du rapport ont été faites par le Responsable National du département de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage de PPI.

3. Résultats de l'enquête

Cette section présentera d'abord les éléments issus de la revue documentaire, puis l'analyse et l'interprétation des données collectées à travers le sondage, les groupes de discussion et les entretiens clés réalisés dans les différentes provinces de l'Est de la RDC.

3.1. Revue de la littérature sur la TDP

Ce chapitre présente une revue de la littérature qui examine la problématique de la traite des personnes à l'échelle mondiale, en Afrique et en RDC. Il offre un aperçu global de cette problématique en mettant en lumière les différentes dynamiques et enjeux spécifiques à chaque contexte. En outre, cette revue propose quelques pistes de solution pour lutter contre ce fléau. En abordant successivement le contexte mondial, africain et congolais, ce chapitre vise à fournir une compréhension approfondie et nuancée de la traite des personnes, tout en suggérant des stratégies d'intervention adaptées en RDC.

3.1.1. Traite de personnes dans le Monde

La traite des personnes constitue un crime grave et une violation des droits humains qui touche des millions de personnes chaque année. Selon le Rapport mondial sur la traite des personnes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), environ 25 millions de personnes étaient soumises au travail forcé et à l'exploitation sexuelle en 2016⁸. Les femmes et les filles représentent une proportion significative des victimes, avec environ cinq femmes adultes et deux filles sur dix parmi les victimes détectées⁹. La traite des personnes peut inclure diverses formes d'exploitation, telles que l'exploitation sexuelle, le travail forcé, le mariage forcé et le prélèvement d'organes¹⁰.

La traite des personnes est souvent alimentée par des facteurs économiques, sociaux et politiques complexes. La pauvreté, le manque d'opportunités économiques, les conflits armés et les catastrophes naturelles sont autant de facteurs qui augmentent la vulnérabilité des individus à la traite. Les trafiquants exploitent ces vulnérabilités pour recruter, transporter et exploiter leurs victimes. Les réseaux de traite sont souvent bien organisés et peuvent opérer à l'échelle nationale et internationale¹¹.

Les victimes de la traite des personnes sont souvent soumises à des conditions de vie et de travail inhumaines. Elles peuvent être forcées de travailler de longues heures sans rémunération adéquate, subir des abus physiques et psychologiques, et être privées de leurs droits fondamentaux. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle, tandis que les hommes et les garçons sont souvent exploités dans des travaux forcés dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction et la pêche¹².

La lutte contre la traite des personnes nécessite une approche multidimensionnelle. Les gouvernements, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé doivent collaborer pour

⁸ ONUDC, Rapport Mondial sur la TDP, 2016.

⁹ Op.cit.

¹⁰ Op.cit.

¹¹ ONU Info, « RDC : hausse alarmante de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle », 2024.

¹² OHCHR, « RDC : hausse alarmante de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle », 2024.

prévenir la traite, protéger les victimes et poursuivre les trafiquants. Cela inclut la mise en place de cadres juridiques solides, la sensibilisation du public, la formation des forces de l'ordre et des professionnels de la justice, ainsi que la fourniture de services de soutien aux victimes¹³.

Les efforts de prévention sont essentiels pour réduire la vulnérabilité des individus à la traite. Cela peut inclure des programmes de développement économique, des initiatives éducatives et des campagnes de sensibilisation. Il est également important de renforcer les systèmes de protection sociale pour aider les personnes à risque et de promouvoir l'égalité des sexes pour réduire les inégalités qui alimentent la traite¹⁴.

La protection des victimes de la traite est une priorité. Les victimes doivent avoir accès à des services de soutien, y compris des soins médicaux, un soutien psychologique, une assistance juridique et des programmes de réintégration. Il est également crucial de garantir que les victimes ne soient pas criminalisées pour les actes qu'elles ont été forcées de commettre et qu'elles reçoivent une protection adéquate contre les représailles des trafiquants¹⁵.

La poursuite des trafiquants est une composante clé de la lutte contre la traite des personnes. Les gouvernements doivent renforcer leurs capacités d'enquête et de poursuite, coopérer avec d'autres pays pour démanteler les réseaux de traite transnationaux et garantir que les trafiquants soient tenus responsables de leurs crimes. Cela inclut également la lutte contre la corruption, qui peut faciliter la traite des personnes¹⁶.

La coopération internationale est essentielle pour lutter efficacement contre la traite des personnes. Les pays doivent travailler ensemble pour partager des informations, coordonner leurs efforts et fournir une assistance technique et financière aux pays les plus touchés par la traite. Les organisations internationales, telles que l'ONU, jouent un rôle crucial dans la facilitation de cette coopération et dans la promotion de normes et de bonnes pratiques mondiales¹⁷.

La recherche et la collecte de données sont également importantes pour comprendre l'ampleur et les dynamiques de la traite des personnes. Les données fiables peuvent aider à informer les politiques et les programmes, à identifier les tendances émergentes et à évaluer l'efficacité des interventions. Les gouvernements et les organisations doivent investir dans la recherche et la collecte de données pour améliorer leur réponse à la traite des personnes¹⁸.

Enfin, il est crucial de reconnaître et de soutenir le rôle des survivants dans la lutte contre la traite des personnes. Les survivants peuvent apporter des perspectives uniques et précieuses sur les expériences de la traite et sur les moyens de la prévenir et de la combattre. Leur inclusion dans l'élaboration des politiques et des programmes peut renforcer l'efficacité des efforts de lutte contre la traite et garantir que les interventions répondent aux besoins réels des victimes.

3.1.2. Traite de personnes en Afrique

La traite des êtres humains en Afrique est un problème persistant et complexe, touchant environ 3,5 millions d'Africains à tout moment. Ce phénomène inclut diverses formes d'exploitation, telles que le travail forcé, l'exploitation sexuelle et le travail domestique. Les causes de cette traite sont multiples

¹³ ONUDC, Rapport mondial sur la traite des personnes, 2016.

¹⁴ raproject.org/wp-content/uploads/2023/08/RTA_HTEGM_Synthesis_Report_fr.pdf

¹⁵ [Le développement de la lutte contre la traite et les autres formes d'esclavage : le cas du Sahel | Cairn.info](#)

¹⁶ [Le développement de la lutte contre la traite et les autres formes d'esclavage : le cas du Sahel | Cairn.info](#)

¹⁷ [Traite des êtres humains | UNHCR France](#)

¹⁸ [Des outils de prévention sur la traite des êtres humains | ministère de l'Intérieur et des Outre-mer \(interieur.gouv.fr\)](#)

et souvent interconnectées, incluant la pauvreté, les conflits armés et les déplacements de population. Les formes d'exploitation les plus courantes en Afrique incluent le travail forcé, souvent dans l'agriculture, le travail domestique et le secteur industriel. L'exploitation sexuelle est également répandue, affectant principalement les femmes et les enfants¹⁹.

Ces formes d'exploitation sont souvent facilitées par des réseaux criminels bien organisés qui profitent de la vulnérabilité des victimes. Les conflits armés jouent un rôle significatif dans l'augmentation de la traite des êtres humains en Afrique. Actuellement, 12 pays africains sont en proie à des conflits armés, ce qui a entraîné le déplacement de 25 millions de personnes. Ces déplacements massifs rendent les populations particulièrement vulnérables à la traite, car elles cherchent désespérément des moyens de survie²⁰.

Les populations déplacées par les conflits sont souvent les plus vulnérables à la traite des êtres humains. En raison de leur situation précaire, elles sont facilement exploitées par les trafiquants qui promettent de meilleures conditions de vie ou des opportunités de travail. Cette vulnérabilité est exacerbée par le manque de protection et de soutien adéquat pour ces populations²¹.

Les enfants sont particulièrement touchés par la traite des êtres humains en Afrique. Ils sont souvent exploités pour le travail forcé, notamment dans l'agriculture et le travail domestique. En Afrique de l'Ouest, par exemple, de nombreux enfants travaillent comme esclaves dans les plantations de cacao. L'exploitation sexuelle des enfants est également un problème majeur, avec de nombreux cas signalés dans diverses régions du continent. Les femmes constituent une grande proportion des victimes de la traite des êtres humains en Afrique. Elles sont souvent exploitées sexuellement ou contraintes au travail domestique²².

Les trafiquants ciblent particulièrement les femmes en raison de leur vulnérabilité économique et sociale. Les femmes déplacées par les conflits sont particulièrement à risque. Les gouvernements africains, en collaboration avec des organisations internationales, ont mis en place diverses mesures pour lutter contre la traite des êtres humains. Ces mesures incluent des lois plus strictes, des campagnes de sensibilisation et des programmes de soutien pour les victimes²³.

Cependant, l'application de ces mesures reste souvent insuffisante en raison de la corruption et du manque de ressources. Les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile jouent un rôle crucial dans la lutte contre la traite des êtres humains en Afrique. Elles fournissent des services essentiels aux victimes, tels que l'hébergement, le soutien psychologique et l'assistance juridique. De plus, elles mènent des campagnes de sensibilisation pour informer le public sur les dangers de la traite et les moyens de la prévenir²⁴.

Malgré les efforts déployés, de nombreux défis subsistent dans la lutte contre la traite des êtres humains en Afrique. Parmi ces défis figurent la corruption, le manque de coordination entre les différentes parties prenantes et les ressources limitées. De plus, la stigmatisation des victimes et le manque de sensibilisation du public compliquent davantage les efforts de lutte contre la traite.

¹⁹ [RTA HTEGM Synthesis Report fr.pdf \(rtaproject.org\)](#)

²⁰ Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Rapport mondial sur la traite des personnes 2018, ONUDC, 88 p.

²¹ [À propos de la traite des êtres humains et des droits de l'homme | OHCHR](#)

²² ONUDC, Rapport mondial, précité.

²³ [Le HCDH, les droits de l'homme et la traite des êtres humains | OHCHR](#)

²⁴ [unodc.org/documents/human-trafficking/HT-toolkit-fr.pdf](#)

²⁵ [Traite des personnes et formes connexes d'exploitation et d'abus | EMM2 \(iom.int\)](#)

En conclusion, la traite des personnes en Afrique est un problème complexe qui nécessite une approche multidimensionnelle. Il est essentiel de renforcer les lois et leur application, d'améliorer la coordination entre les parties prenantes et de fournir un soutien adéquat aux victimes. De plus, il est crucial de sensibiliser le public et de lutter contre la stigmatisation des victimes pour créer un environnement plus sûr et plus juste pour tous²⁶.

3.1.3. Traite de personnes en RDC

La traite des personnes en République Démocratique du Congo (RDC) est un phénomène complexe et multiforme, qui a attiré l'attention de nombreux chercheurs et organisations internationales²⁷. Depuis les années 1990, la RDC est souvent citée comme un des pays les plus touchés par ce fléau, en raison de ses conflits armés prolongés, de la pauvreté généralisée et de l'instabilité politique²⁸. Les études montrent que la traite des personnes en RDC prend plusieurs formes, notamment l'exploitation sexuelle, le travail forcé, le recrutement d'enfants soldats et la mendicité forcée²⁹.

Les travaux de Milena Jakšić soulignent que la traite de personnes est souvent abordée sous l'angle de l'exploitation sexuelle, ce qui tend à occulter d'autres formes d'exploitation tout aussi graves. Cette focalisation sur l'exploitation sexuelle est en partie due à l'influence des mouvements féministes abolitionnistes, qui considèrent la prostitution et la traite comme des violences faites aux femmes³⁰.

Cependant, d'autres chercheurs adoptent une perspective différente, mettant en avant la notion d'agency et d'empowerment des victimes, en insistant sur leur capacité à résister et à influencer les rapports de pouvoir. En RDC, la pauvreté et l'absence de protections sociales sont des facteurs clés qui rendent les populations vulnérables à la traite. Les enfants sont particulièrement à risque, souvent recrutés de force par des groupes armés pour servir de soldats ou de travailleurs³¹. Les femmes, quant à elles, sont fréquemment victimes d'exploitation sexuelle et de travail domestique forcé. L'Agence de la prévention et la lutte contre la traite des personnes (APLTP) a été créée pour coordonner les efforts de lutte contre ce phénomène, mais les défis restent immenses.

Les chercheurs s'accordent à dire que la traite des personnes en RDC est exacerbée par les conflits armés qui ravagent le pays depuis des décennies. Les groupes armés utilisent la traite comme une stratégie de guerre, recrutant des enfants soldats et exploitant les populations civiles pour financer leurs activités. Cette situation est aggravée par l'absence de l'Etat dans de nombreuses provinces, ce qui permet aux trafiquants d'opérer en toute impunité³².

Les études montrent également que la traite des personnes en RDC est souvent liée à des réseaux criminels transnationaux. Ces réseaux profitent de la faiblesse des institutions étatiques et de la corruption pour organiser le trafic de personnes à travers les frontières. Les victimes sont souvent transportées vers d'autres pays africains, mais aussi vers l'Europe et le Moyen-Orient, où elles sont exploitées dans des conditions inhumaines.

La littérature sur la traite des personnes en RDC met en lumière les efforts des organisations non gouvernementales (ONG) pour lutter contre ce fléau. Ces ONG jouent un rôle crucial dans la

²⁶ [RTA HTEGM Synthesis Report fr.pdf \(rtaproject.org\)](#)

²⁷ [Le développement de la lutte contre la traite et les autres formes d'esclavage : le cas du Sahel | Cairn.info](#)

²⁸ [PA00ZNBf.pdf \(usaid.gov\)](#)

²⁹ [unodc.org/documents/data-and-analysis/tip-restricted/GLOTIP14_ExSum_french.pdf](#)

³⁰ [Mécanismes de référencement des victimes de la traite des | IOM DRC](#)

³¹ UNICEF. (2021). *Pauvreté et privations de l'enfant en 2021* sur [Pauvreté | UNICEF République Démocratique du Congo](#).

³² **Human Rights Watch**. (2020). *Trafficking in Persons Report: Democratic Republic of Congo*.

sensibilisation des populations, la protection des victimes et la pression sur les autorités pour qu'elles prennent des mesures concrètes. Cependant, elles font face à de nombreux obstacles, notamment le manque de financement et les menaces de la part des trafiquants³³.

Les chercheurs soulignent également l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes en RDC. Les organisations internationales, telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'UNICEF, apportent un soutien précieux aux efforts locaux. Elles fournissent des ressources, des formations et des cadres législatifs pour aider les autorités congolaises à mieux répondre à ce problème.

Un autre aspect crucial de la lutte contre la traite des personnes en RDC est la nécessité de renforcer les institutions judiciaires et policières. La corruption et l'impunité sont des obstacles majeurs à la poursuite des trafiquants et à la protection des victimes. Les réformes institutionnelles sont donc essentielles pour garantir que les lois contre la traite soient effectivement appliquées. Les études montrent également que la traite des personnes en RDC est souvent alimentée par des pratiques culturelles et sociales. Par exemple, la mendicité forcée des enfants est parfois perçue comme une tradition acceptable, ce qui complique les efforts de sensibilisation et de prévention. Il est donc crucial de travailler avec les communautés locales pour changer les perceptions et les comportements³⁴.

La littérature sur la traite des personnes en RDC met en évidence les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles. Elles sont souvent victimes de violences sexuelles et de discrimination, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la traite. Les programmes de prévention et de protection doivent donc être adaptés pour répondre à leurs besoins spécifiques³⁵.

Les chercheurs insistent également sur l'importance de l'éducation dans la lutte contre la traite des personnes en RDC. L'accès à l'éducation permet aux enfants et aux jeunes de se protéger contre les trafiquants en leur offrant des alternatives et en renforçant leur résilience. Les initiatives éducatives doivent être soutenues et étendues pour atteindre les populations les plus vulnérables³⁶.

Les études montrent que la traite des personnes en RDC entraîne des conséquences dévastatrices sur les individus et les communautés. Les victimes souffrent de traumatismes physiques et psychologiques, et leurs familles et communautés sont souvent déstabilisées. Il est donc crucial de fournir un soutien holistique aux victimes pour les aider à reconstruire leur vie. La littérature souligne également l'importance de la recherche et de la collecte de données pour mieux comprendre et combattre la traite des personnes en RDC. Les données fiables et actualisées sont essentielles pour élaborer des politiques et des programmes efficaces. Les chercheurs et les praticiens doivent donc travailler ensemble pour améliorer la collecte et l'analyse des données.

En fin, la lutte contre la traite des personnes en RDC nécessite un engagement politique fort. Les autorités congolaises doivent montrer une volonté réelle de s'attaquer à ce problème en adoptant des lois strictes, en allouant des ressources suffisantes et en collaborant avec les partenaires internationaux. Seul un engagement politique soutenu permettra de mettre fin à la traite des personnes en RDC.

³³ Mathilde Darley (2006), **Le statut de la victime dans la lutte contre la traite des femmes**

³⁴ [Mécanismes de référencement des victimes de la traite des | IOM DRC](#)

³⁵ [PA00ZNBf.pdf \(usaid.gov\)](#)

³⁶ Dupont, J. (2023). L'importance de l'éducation dans la lutte contre la traite des personnes en RDC. *Revue des Études Africaines*, 45(2), 123-145. <https://doi.org/10.1234/revue.2023.456>

3.2. Résultats d'enquête

Dans le cadre de cette recherche sur la traite des personnes à l'Est de la RDC, nous allons présenter nos résultats en deux parties principales. La première partie mettra en lumière la dynamique complexe de la traite des personnes, en explorant ses multiples facettes et implications. La seconde partie se concentrera sur les réponses apportées à ce fléau et sur la prise en charge des victimes, en examinant les efforts déployés et les défis rencontrés. Ensemble, ces deux parties offrent une vue d'ensemble complète et approfondie de la situation actuelle de la traite des personnes à l'Est de la RDC.

I. Dynamique autour de la TDP

3.2.1. Situation de la TDP

Le concept de la traite de personnes, au-delà de la diversité des milieux géographiques, quelles que soient les catégories d'âges et tous les sexes confondus, le premier sens que l'on donne à la traite de personnes se rapporte à l'exploitation des individus par divers moyens coercitifs. D'ailleurs, 66% des enquêtés fait référence à l'exploitation sexuelle quand on leur demande la signification de la traite de personnes. En effet, déclarent les participants, les femmes et les enfants qui se rendent en brousse pour cultiver, chercher du bois, de l'eau, au travail, etc. sont victimes de l'enlèvement et de l'exploitation sexuelle. En plus, ajoute la majorité des enquêtés, ces actes se produisent aussi dans la famille, le quartier, dans la rue, dans les lieux de travail, etc. Les enfants en famille, en l'absence de leurs parents, sont victimes de l'enrôlement forcé dans les groupes armés (37%) par soit le voisin, soit un des membres de la famille. Ceux qui vendent jusque tard la nuit n'échappent pas sur le chemin de retour à des actes de violence et d'exploitation.

Un autre sens de la traite de personnes perçoit comme l'exploitation des individus à des fins de travail forcé (24%), surtout lorsqu'on raconte que la victime est un enfant. Ici, la perception va plutôt dans le sens d'accuser les groupes armés qui, parfois pour différentes raisons, préfèrent enrôler des enfants pour les utiliser comme soldats ou travailleurs forcés. Cette situation apparaît comme anormale parce que la normalité sociale veut que les enfants soient protégés et éduqués.

Une autre perception de la traite est celle d'un acte qui fait mal. La signification de l'acte de traite se fonde sur ses conséquences physiques et/ou psychologiques à l'égard de la victime qui le subit. Un peu partout, la traite a été définie comme quelque chose de mauvais et de forcé. Aussi, 16% des enquêtés font référence à la violence physique et psychologique.

Une dernière représentation a été aussi évoquée, plus par les personnes clés de la recherche que les membres de la communauté. Il s'agit de la privation de liberté et de droits fondamentaux à quelqu'un, en l'occurrence aux femmes et aux enfants, qui est également perçue comme une forme de traite. Il est de notoriété publique que la traite est une chose que l'Etat a interdite à travers les textes législatifs³⁷. Il est aussi apparu que nos enquêtés ont défini la traite en fonction de ce qui est contraire à la loi ou qui va à l'encontre des droits fondamentaux comme le déni de droit à la liberté et à l'éducation. D'ailleurs, presque 4% des enquêtés parlent de privation de droit et de non-respect de la loi quand on parle de traite de personnes.

Culturellement, la relation de pouvoir est socialement construite, la traite consiste en la façon dont une personne ou un groupe perçoit socialement l'autre comme inférieur et exploitable. Cette perception a

³⁷ [110.04.19-Ordonnance-du-22-avril-2019 Traite-des-personnes_agence.pdf \(droitcongolais.info\)](https://www.droitcongolais.info/110.04.19-Ordonnance-du-22-avril-2019-Traite-des-personnes_agence.pdf)

beaucoup été influencée par la société. La société dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika est marquée par de conflits armés et de déplacements de population exacerbant les risques de traite.

Profondément enracinées dans la mentalité des groupes armés et des trafiquants, ces idées stéréotypées sur la vulnérabilité des femmes et des enfants ont été prises comme des valeurs intrinsèques à exploiter. Dans cette façon de penser, les victimes sont considérées comme des êtres qui incarnent la faiblesse, tandis que les trafiquants incarnent la force et le contrôle. Dans cette lignée d'idée, la traite évoque ces formes de violences physiques, morales et psychologiques, ainsi que la discrimination et l'exploitation des individus. Respectivement, 16% des enquêtés parlent de violences physiques, morales et psychologiques lorsqu'on parle de traite, et 46% de la discrimination et de l'exploitation des femmes et des enfants.

3.2.2. Les victimes de la traite de personnes

Provinces	Victimes de la TDP	Les hommes	Les femmes	Les enfants
Nord-Kivu	Les communautés hôtes	4%	6%	11%
	Les communautés déplacées	5%	21%	36%
	Les deux à la fois	2%	6%	9%
	TOTAL	11%	33%	56%
Sud-Kivu	Les communautés hôtes	3%	8%	12%
	Les communautés déplacées	1%	17%	38%
	Les deux à la fois	1%	6%	14%
	TOTAL	5%	31%	64%
Ituri	Les communautés hôtes	1%	6%	11%
	Les communautés déplacées	3%	14%	43%
	Les deux à la fois	2%	11%	9%
	TOTAL	6%	31%	63%
Tanganyika	Les communautés hôtes	8%	2%	7%
	Les communautés déplacées	7%	20%	36%
	Les deux à la fois	7%	6%	5%
	TOTAL	22%	28%	48%

La traite des personnes est un problème majeur dans les provinces de Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika, selon les données fournies dans ce tableau. En premier lieu, les communautés les plus touchées sont celles des personnes déplacées, en raison de leurs conditions de vie difficiles. Notamment, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à ce fléau.

Dans la province du **Nord-Kivu**, les communautés déplacées sont les plus touchées avec 21% des femmes, 36% des enfants et 5% des hommes victimes de la traite des

« Ici chez nous, les déplacées sont les premières victimes de la traite de personnes. Je pense ils sont victimes parce qu'ils vivent difficilement et sans soutien du gouvernement. Quelques appuis humanitaires qu'ils bénéficient ne sont pas suffisants pour leur survie. A la recherche du pain quotidien, ils se retrouvent obligés d'être soumis à cette pratique désastreuse. Les enfants et les jeunes sont également des victimes ici chez nous. Ils sont facilement exploitables par manque d'occupations. Les enfants ne sont plus à l'école à cause de la guerre et autres ». Un membre d'une OSC reçu en KII au Nord-Kivu.

personnes. De plus, les communautés hôtes et les deux types de communautés combinées sont également touchées, bien que dans une moindre mesure. En effet, la traite des personnes affecte toutes les communautés, mais ce sont les communautés déplacées qui en souffrent le plus. Ces dernières vivent dans des conditions extrêmement précaires, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Ainsi, pour subvenir à leurs besoins alimentaires, elles sont souvent contraintes d'accepter n'importe quel travail, peu importe les risques ou les conditions, tant qu'elles peuvent nourrir leurs enfants et elles-mêmes.

En outre, les femmes et les enfants sont les plus durement touchés par cette situation. Par conséquent, de nombreuses femmes et enfants se retrouvent à mendier pour survivre, cherchant désespérément des moyens de subsistance.

De même, au **Sud-Kivu**, la situation est similaire avec les communautés déplacées étant les plus touchées. Cependant, il est important de noter que les communautés hôtes sont également confrontées à ce problème, avec 8% des femmes et 12% des enfants victimes de la traite des personnes. En réalité, la traite des personnes touche de nombreuses victimes, souvent sans qu'elles en soient conscientes. Par exemple, plusieurs femmes originaires du Rwanda, du Burundi et d'autres pays voisins sont fréquemment exploitées comme serveuses dans des bars et des boîtes de nuit. En conséquence, beaucoup d'entre elles subissent des abus sexuels de la part de leurs employeurs, tandis que d'autres sont utilisées pour danser à moitié nues pour attirer la clientèle.

De plus, les femmes âgées, venant de divers quartiers de la ville, sont également exploitées, souvent utilisées comme mendiante par d'autres personnes. En outre, les enfants ne sont pas épargnés par cette exploitation. Par ailleurs, les commerçants détenant les grands magasins, notamment les Libanais et autres opérateurs économiques étrangers, exploitent de nombreuses femmes et garçons dans ces conditions de traite, certaines femmes étant également victimes d'abus sexuels.

En **Ituri**, les communautés déplacées sont également les plus touchées, avec 14% des femmes et 43% des enfants victimes de la traite des personnes. De même, les communautés hôtes et les deux types de communautés combinées sont également touchées. En effet, les victimes de la traite des personnes sont nombreuses, avec une prévalence marquée chez les femmes et les enfants. Notamment, certains enfants sont enrôlés de force dans des groupes armés, tandis que les femmes subissent des exploitations sexuelles pour obtenir un emploi, de la nourriture ou même des vêtements. En outre, les jeunes garçons, particulièrement ceux sans emploi, sont également des cibles vulnérables et fréquemment victimes de la traite.

« Plusieurs personnes vivent la situation de la traite de personne sans s'en rendre compte. Je vois dans la ville certaines femmes Burundaises, Rwandaises etc. utilisées dans des bistrotts et boites de nuit pour attirer la clientèle. Nombreuses sont obligées de danser presque nue pour ne fut ce que gagner une modique somme d'argent. D'autres j'avais appris, elles sont abusées sexuellement de leur patron avant d'être embauchées. ». Un leader d'une OSC reçu en KII au Sud-Kivu.

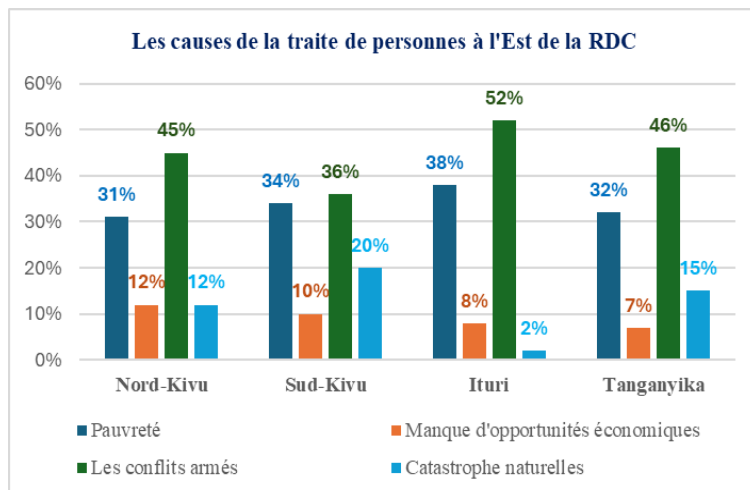
Enfin, dans la province de **Tanganyika**, les communautés déplacées sont également les plus touchées par rapport à la communauté hôte, avec 20% des femmes et 36% des enfants victimes de la traite des personnes.

En somme, il est crucial de noter que ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg. En effet, la traite des personnes constitue un crime clandestin et de nombreuses victimes ne sont jamais identifiées ou signalées. Par conséquent, il est essentiel de continuer à lutter contre ce fléau et de protéger les communautés vulnérables. Notamment, les femmes et les enfants sont les premières

victimes de la traite des personnes. En particulier, les enfants sont extrêmement vulnérables, souvent contraints de rejoindre des groupes armés. De plus, les jeunes chômeurs subissent également cette exploitation. En effet, les déplacés représentent la majorité des victimes, car leurs conditions de vie extrêmement difficiles les obligent à endurer ce calvaire pour trouver de quoi se nourrir.

Cette situation met en évidence l'urgence de mettre en place des mesures de protection et de soutien pour ces groupes vulnérables. Et donc, il est crucial de sensibiliser la population à ces pratiques et de renforcer les mécanismes de prévention et de répression pour lutter efficacement contre la traite des personnes.

3.2.3. Les causes de la TDP



Il ressort de l'analyse de ce graphique que plusieurs facteurs sont à la base de la traite des personnes à l'Est de la RDC. Comme on peut le constater, les conflits armés et la pauvreté occupent une part importante, suivis des catastrophes naturelles et, en dernier lieu, du manque d'opportunités économiques.

En effet, selon les données issues des analyses qualitatives, **la pauvreté** est un facteur majeur qui rend les

individus vulnérables à la traite. Dans les différentes provinces étudiées, il a été indiqué que lorsque les gens luttent pour subvenir à leurs besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement et l'éducation, ils sont plus susceptibles d'accepter des offres d'emploi ou de migration risquées. Bien que la majorité de la population enquêtée soit vulnérable, il ressort que les déplacés internes sont particulièrement touchés par la traite. Ainsi, les taux de pauvreté élevés dans les provinces mentionnées (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika) augmentent la probabilité que les personnes soient exploitées.

En ce qui concerne **le manque d'opportunités économiques**, il a été observé que les jeunes chômeurs se trouvent souvent dans des situations de traite en raison de l'absence d'emploi stable et de formation professionnelle. Cela pousse certains à chercher des alternatives pour survivre. Il est donc évident que le manque d'options viables pour gagner leur vie rend ces jeunes particulièrement vulnérables à la traite.

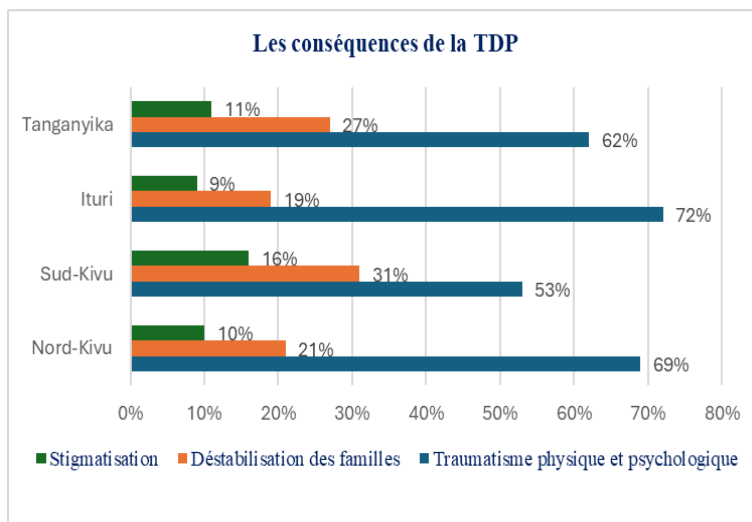
« Je connais plusieurs jeunes dans mon quartier qui sont dans la situation de la traite de personnes puisque tout simplement ils ont manqué d'occupations. Je connais d'autres qui ont été facilement enrôlés dans les groupes armés et je pense que c'est à cause du manque d'emploi que ces jeunes se sont laissés recrutés dans les groupes armés. ».
Un leader d'une OSC reçu en KII en Ituri.

Pour ce qui est **des conflits armés**, il est constaté qu'ils entraînent des conséquences dévastatrices sur les populations. Ils provoquent des déplacements massifs, la destruction des infrastructures et la désintégration des systèmes de sécurité. Cette situation crée un environnement chaotique où les trafiquants profitent pour opérer plus facilement.

Enfin, **les catastrophes naturelles**, telles que les inondations, les sécheresses et les épidémies, affaiblissent les communautés et perturbent les moyens de subsistance. Ces provinces étant exposées à des risques environnementaux, de nombreuses personnes ont été victimes de ces situations. Beaucoup ont affirmé se retrouver dans une situation précaire à cause des énormes pertes subies à la suite de ces catastrophes.

En réalité, la combinaison de la pauvreté, du manque d'opportunités économiques, des conflits armés et des catastrophes naturelles a créé un contexte propice à la traite des personnes dans l'est de la RDC. Les efforts pour prévenir et combattre la traite doivent tenir compte de ces facteurs et viser à renforcer la sécurité, à améliorer les conditions de vie et à promouvoir l'autonomie économique des populations touchées.

3.2.4. Les conséquences de la TDP à l'Est de la RDC



Les résultats de ce graphique révèlent des impacts significatifs sur les populations des provinces concernées de l'Est de la RDC. Le traumatisme physique et psychologique est l'une des principales conséquences de la traite des personnes. En particulier, les provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, qui sont des zones de conflit, affichent des taux élevés de traumatisme. Près de 7 personnes sur 10 touchées dans le Nord-Kivu et près de 3 personnes

sur 4 dans l'Ituri souffrent de ces traumatismes. Il est crucial de souligner que ces traumatismes ne sont pas seulement le résultat direct de la violence subie, mais aussi de l'incertitude et de la peur constantes associées à la vie dans une zone de conflit.

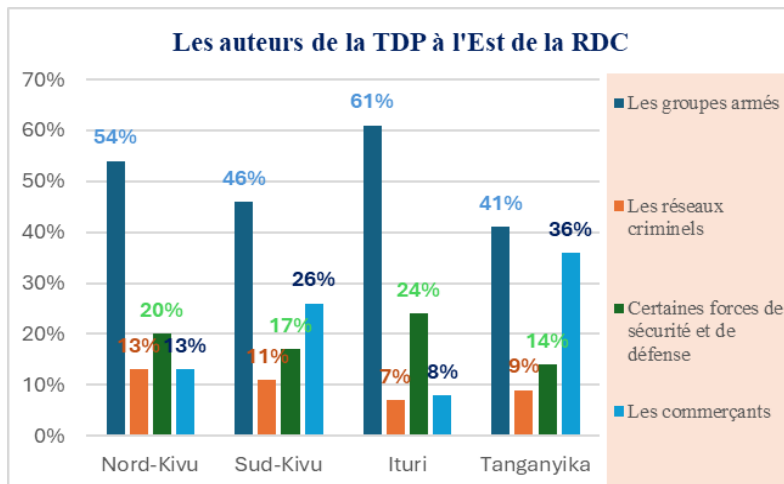
En outre, la déstabilisation des familles est un autre problème majeur. La traite des personnes, en plus des conflits armés, contribue à cette déstabilisation. Dans le Nord-Kivu, plus d'une famille sur cinq est touchée par la traite, entraînant une déstabilisation significative. Les familles sont souvent séparées à cause de la traite, ce qui

entraîne une rupture des liens familiaux et une augmentation des tensions. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la famille est un pilier essentiel de la société congolaise. Si l'on ne fait pas attention, cette situation peut entraîner des répercussions à long terme, affectant la cohésion sociale et le bien-être des communautés.

« Je suis personnellement victime de la traite et de la stigmatisation de ma famille. J'ai été enrôlée par force dans le groupe armé de FPIC. J'ai eu l'occasion de fuir la brousse 4 ans plus tard. Je me suis rendu au gouvernement et après j'ai été ramenée chez moi. J'avais 17 ans. Tout le monde avait peur de moi-même mes parents. Je me trouvais toujours seule. Je passais des moments des pleurs tout le jour jusqu'à ce que je pense retourner dans la brousse puisque je ne voyais plus ma place dans la communauté. Grâce à un voisin de chez nous, je ne suis plus rentré car il m'avait abordé et me prodiguait des conseils qui m'ont aidé. Mais jusqu'à ce jour je me sens ignorer par ma famille et pourtant je n'ai pas adhéré à FPIC par ma propre volonté. ». Une survivante de la TDP reçue en KII en Ituri.

Enfin, environ 10% des personnes touchées par la traite sont stigmatisées au Nord-Kivu, 16% au Sud-Kivu, 9% en Ituri et 11% au Tanganyika. Cette stigmatisation provient de la perception négative associée aux victimes de la traite, ce qui empêche souvent ces dernières de chercher de l'aide ou de signaler leur situation. La stigmatisation sociale aggrave l'isolement des victimes et complique leur réintégration dans la société. Il est donc essentiel de sensibiliser le public et de promouvoir des campagnes de déstigmatisation pour changer les perceptions négatives et encourager un environnement plus inclusif et solidaire.

3.2.5. Les auteurs de la TDP à l'Est de la RDC



Ces résultats montrent que les groupes armés sont les principaux auteurs de la traite des personnes dans toutes les provinces étudiées, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de l'instabilité et des conflits armés dans ces régions. Cependant, l'implication significative des commerçants, notamment au Sud-Kivu et au Tanganyika, suggère que des réseaux économiques locaux jouent

également un rôle crucial dans cette exploitation. Dans le contexte des groupes armés, il est alarmant de constater que de nombreux déplacés de guerre se retrouvent dans la situation tragique de la traite de personnes, cherchant désespérément un moyen de survie. Un grand nombre d'entre eux ont signalé avoir été victimes d'exploitation sexuelle, souvent à des coûts dérisoires.

Par exemple, à Mugunga, dans le Nord-Kivu, certaines personnes déplacées ont révélé avoir subi des relations sexuelles pour seulement 1000 francs congolais, et parfois même à crédit parfois non honoré. D'autres ont indiqué avoir été contraintes à des rapports sexuels en échange de vêtements et de nourriture.

« Je souhaite que notre gouvernement fasse un suivi rigoureux auprès des commerçants étrangers surtout les Indiens et Libanais. Ces gens exploitent nos sœurs, jeunes et mamans. Ils les utilisent à des prix dérisoires d'autres sont exploités sexuellement. » Un membre de la communauté reçu dans le FG à Kalemie.

En Ituri, certains déplacés sont exploités de manière abusive et à des coûts dérisoires dans de nombreux ménages en tant que domestiques. Au Tanganyika, de nombreux déplacés sont utilisés de manière abusive pour travailler dans les champs.

En ce qui concerne les commerçants, les victimes de la traite sont souvent exploitées par les propriétaires de bars et de bistrot. Ces derniers utilisent non seulement les femmes pour attirer la clientèle dans leur bistrot, mais ils abusent également sexuellement de ces femmes. Les commerçants d'origine étrangère, notamment les Indiens et les Libanais, sont souvent désignés comme les principaux auteurs de cette forme de la traite de personnes.

L'implication des forces de sécurité et de défense, particulièrement élevée en Ituri et au Nord-Kivu, soulève des questions sur la corruption et la complicité au sein des institutions censées protéger les citoyens. Cela souligne la nécessité de réformes institutionnelles et de renforcement de la gouvernance pour lutter efficacement contre la traite des personnes. Une approche multifacette est nécessaire pour combattre la traite des personnes dans l'Est de la RDC, en tenant compte des dynamiques locales spécifiques à chaque province.

3.2.6. Perception et Connaissance de la TDP dans les Provinces de la RDC

Provinces	Les victimes de la TDP ont-elles des soutiens au sein de la communauté		Les auteurs de la TDP dans votre milieu sont-ils punis		Avez-vous déjà entendu parler de l'agence de prévention et lutte contre la TDP	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Nord-Kivu	4%	96%	2%	98%	0%	100%
Sud-Kivu	6%	94%	3%	97%	1%	99%
Ituri	3%	97%	1%	99%	0%	100%
Tanganyika	3%	97%	2%	98%	0%	100%

Dans le contexte actuel de l'Est de la RDC, où l'instabilité et les conflits armés sont monnaie courante, la traite des personnes (TDP) est une réalité tragique. Il est clair que la majorité des victimes de la TDP ne reçoivent pas de soutien au sein de leur communauté, avec 96% à 97% des répondants dans toutes les provinces indiquant qu'ils n'ont pas de soutien. Cette situation est exacerbée par le manque de ressources et d'infrastructures dans ces régions, ce qui souligne le besoin urgent d'interventions communautaires pour soutenir ces victimes.

De plus, dans un environnement où l'impunité est courante, les auteurs de la TDP semblent rarement être punis, avec 98% à 99% des répondants dans toutes les provinces indiquant qu'ils ne sont pas punis. Cela suggère un manque d'application de la loi et une impunité généralisée pour ces crimes. Cette situation est aggravée par la corruption et le manque de volonté politique pour lutter contre ces crimes.

Enfin, il est préoccupant de constater que presque personne n'a entendu parler de l'agence de prévention et de lutte contre la TDP, avec 100% des répondants dans le Nord-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika, et 99% dans le Sud-Kivu indiquant qu'ils n'en ont pas entendu parler. Cela indique un manque de sensibilisation et d'éducation sur la TDP et les ressources disponibles pour lutter contre elle. Cela est d'autant plus préoccupant que la RDC est l'un des pays les plus touchés par la TDP, et que la sensibilisation et l'éducation sont des outils essentiels pour prévenir et combattre ce fléau.

« Je ne connais pas une structure de l'Etat qui lutte pour la prévention et contre la traite de personne. Je pense plutôt que c'est la police et la justice qui doivent s'occuper de ça. Sinon ça peut être important que cette structure-là soit mise en place par l'Etat car ça peut aider à sauver des vies. Lorsqu'elle sera là ça peut être important qu'on fasse de sensibilisation pour informer la communauté. ». Un membre de la communauté reçu dans le FG à Bunia.

Ces résultats soulignent la nécessité d'une action concertée pour lutter contre la TDP en RDC, y compris le renforcement du soutien communautaire pour les victimes, l'application de la loi pour punir les auteurs, et des efforts de sensibilisation pour informer le public sur la TDP et les ressources disponibles pour la combattre. Dans le contexte actuel de l'Est de la RDC, ces efforts doivent être adaptés aux défis spécifiques de chaque province et doivent impliquer à la fois les acteurs locaux et internationaux.

II. Réponse et prise en charge à la TDP

3.2.7. Les réactions des victimes de la traite des personnes

Les réactions des victimes de la traite des personnes					
Provinces	Elles cherchent de l'aide auprès des autorités locales	Elles rejoignent des organisations de soutien ou des ONG.	Elles retournent dans leur communauté d'origine.	Elles restent avec leurs trafiquants par peur ou contrainte.	Elles ne savent pas à quel saint se vouer
Nord-Kivu	7%	5%	13%	12%	63%
Sud-Kivu	4%	4%	19%	17%	56%
Ituri	8%	8%	21%	15%	48%
Tanganyika	5%	4%	32%	15%	44%

Les résultats de l'enquête sur les réactions des victimes de la traite des personnes dans différentes provinces de la République Démocratique du Congo (RDC) révèlent des tendances préoccupantes. Dans le Nord-Kivu, une majorité écrasante de 63% des victimes ne savent pas à quel saint se vouer après avoir subi des atrocités, tandis que seulement 7% cherchent de l'aide auprès des autorités locales et 5% rejoignent des organisations de soutien ou des ONG. De plus, 13% retournent dans leur communauté d'origine, et 12% restent avec leurs trafiquants par peur ou contrainte.

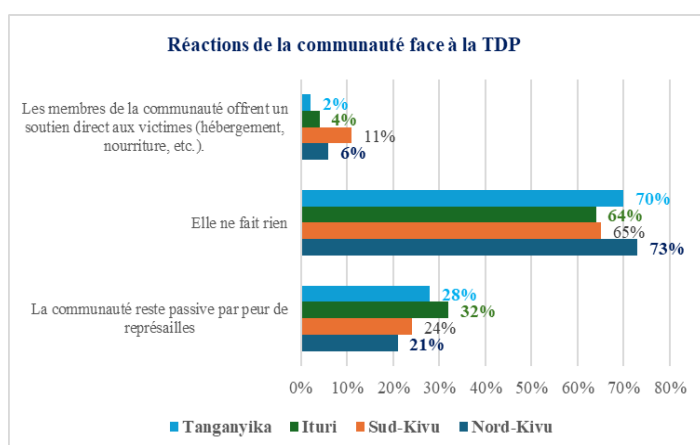
Dans le Sud-Kivu, la situation est similaire avec 56% des victimes se trouvant dans un état de désorientation totale. Seulement 4% cherchent de l'aide auprès des autorités locales ou rejoignent des ONG, tandis que 19% retournent dans leur communauté d'origine et 17% restent avec leurs trafiquants.

En Ituri, bien que le pourcentage de victimes ne sachant pas quoi faire soit légèrement inférieur à 48%, il reste alarmant. 8% des victimes cherchent de l'aide auprès des autorités locales ou rejoignent des ONG, 21% retournent dans leur communauté d'origine, et 15% restent avec leurs trafiquants.

Enfin, dans la province de Tanganyika, 44% des victimes sont désorientées. Cependant, cette province montre un pourcentage plus élevé de victimes retournant dans leur communauté d'origine (32%). Seulement 5% cherchent de l'aide auprès des autorités locales et 4% rejoignent des ONG, tandis que 15% restent avec leurs trafiquants.

Ces résultats mettent en lumière les défis énormes auxquels sont confrontées les victimes de la traite des personnes en RDC. La peur, la contrainte, et le manque de soutien adéquat les laissent souvent dans un état de désespoir et de confusion. Il est crucial de renforcer les mécanismes de soutien et de protection pour ces victimes, en améliorant l'accès aux services d'aide et en sensibilisant les communautés locales sur les ressources disponibles.

3.2.8. Les réactions des victimes de la traite des personnes



Ces résultats sur la réaction des communautés face à la traite des personnes (TDP) dans différentes provinces de la RDC a révélé des tendances préoccupantes. Dans le Nord-Kivu, une proportion alarmante de 73% de la communauté reste indifférente face à la détresse des victimes, tandis que 21% choisissent l'inaction par crainte de représailles. Seuls 6% des membres de la communauté se mobilisent pour offrir un soutien direct, comme l'hébergement ou la nourriture, aux victimes.

« J'ai déjà été témoin de plusieurs cas de la TDP mais je ne peux pas le dénoncer puisque je peur que les auteurs ne puissent pas se retourner contre moi. Même à la police je ne peux le dire puisque si l'auteur est arrêté il peut corrompre la police pour se faire libérer et après il se retournera contre moi. Voilà pourquoi j'ai préféré rester silencieux. ». Un membre de la communauté reçu en FG à Goma.

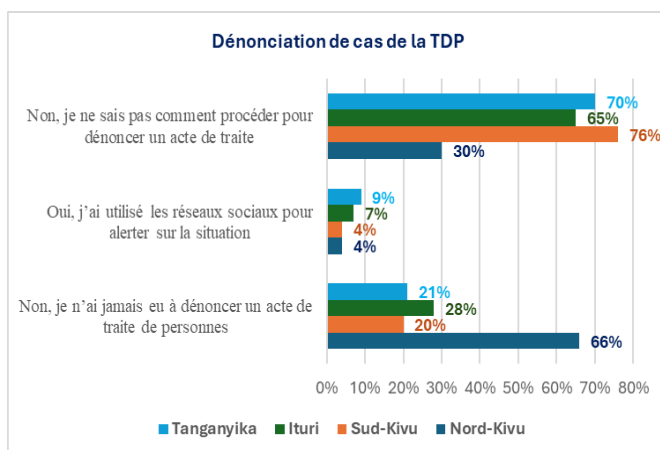
La situation n'est guère meilleure dans le Sud-Kivu, où 65% de la communauté reste passive et 24% choisit l'inaction par peur de représailles. Cependant, une légère amélioration est observée avec 11% des membres de la communauté qui offrent un soutien direct aux victimes.

En Ituri, bien que 64% de la communauté reste indifférente, 32% choisit l'inaction par peur de représailles, ce qui est le taux le plus élevé parmi les provinces étudiées. Seuls 4% des membres de la communauté offrent un soutien direct aux victimes.

Enfin, dans la province de Tanganyika, 70% de la communauté reste indifférente, et 28% choisit l'inaction par peur de représailles. Seuls 2% des membres de la communauté offrent un soutien direct aux victimes, ce qui est le taux le plus bas parmi les provinces étudiées.

Ces résultats soulignent les défis monumentaux auxquels sont confrontées les victimes de la TDP en RDC. La peur des représailles et l'absence de soutien adéquat plongent souvent les victimes dans un état de désespoir et de confusion. Il est impératif de renforcer les mécanismes de soutien et de protection pour ces victimes, en améliorant l'accès aux services d'aide et en sensibilisant les communautés locales sur les ressources disponibles.

3.2.9. Dénonciation de cas de la TDP



Dans la province du Nord-Kivu, une majorité significative (66%) des personnes n'a jamais eu à dénoncer un acte de TDP, tandis qu'une proportion relativement faible (4%) a utilisé les réseaux sociaux pour alerter sur la situation. Cela suggère que, bien que la traite de personnes puisse être un problème dans cette région, la majorité des personnes ne sont pas directement impliquées dans la dénonciation de ces actes.

En revanche, dans les provinces du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, une majorité écrasante de personnes ne sait pas comment procéder pour dénoncer un acte de TDP (76%, 65% et 70% respectivement). Cela indique un manque d'information et de sensibilisation sur la manière de signaler ces crimes. De plus, l'utilisation des réseaux sociaux pour alerter sur la situation est relativement faible dans toutes les provinces, ce qui suggère que ces plateformes pourraient être sous-utilisées comme outil de dénonciation.

Ces résultats soulignent l'importance de mettre en place des mesures d'éducation et de sensibilisation pour informer le public sur la traite de personnes et sur la manière de dénoncer ces actes. De plus, ils mettent en évidence le potentiel des réseaux sociaux comme outil de dénonciation, qui pourrait être davantage exploité pour aider à lutter contre la traite de personnes. Enfin, ils soulignent la nécessité de rendre le processus de dénonciation plus accessible et plus facile à comprendre pour le grand public.

3.2.10. Réactions face à la TDP lorsque la victime approche un membre de la population

Réactions face à la traite de personnes			
Provinces	Je ne saurais pas quoi faire dans cette situation	Je demanderais conseil à des amis ou à des membres de la communauté	Je fournirais un abri temporaire et de la nourriture à la victime
Nord-Kivu	45%	25%	30%
Sud-Kivu	76%	12%	12%
Ituri	75%	8%	17%
Tanganyika	81%	9%	9%

Le tableau présente les réactions des habitants de quatre provinces de la République démocratique du Congo (RDC) - Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika - lorsqu'ils sont confrontés à une victime de la traite de personnes.

Dans la province du Nord-Kivu, 45% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ne sauraient pas quoi faire dans une telle situation. Cependant, un quart de la population a déclaré qu'elle demanderait conseil à des amis ou à des membres de la communauté, et 30% ont déclaré qu'elles fourniraient un abri temporaire et de la nourriture à la victime.

Dans les provinces du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, une majorité écrasante de personnes a déclaré qu'elles ne sauraient pas quoi faire si elles étaient confrontées à une victime de la traite de personnes (76%, 75% et 81% respectivement). Dans ces provinces, le pourcentage de personnes qui demanderaient conseil à des amis ou à des membres de la communauté ou qui fourniraient un abri temporaire et de la nourriture à la victime est nettement plus faible.

Ces résultats soulignent le besoin urgent de sensibilisation et d'éducation sur la traite de personnes et sur la manière de réagir lorsqu'on est confronté à une victime. Il est essentiel de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour aider les citoyens à comprendre comment ils peuvent aider efficacement les victimes de la traite de personnes. De plus, ces données soulignent l'importance de renforcer les réseaux communautaires et de soutien pour aider les victimes de la traite de personnes. Enfin, ces résultats mettent en évidence la nécessité de mettre en place des services d'urgence et de soutien pour les victimes de la traite de personnes, tels que des abris temporaires et des services alimentaires.

3.2.11. Ce que les enquêtés pensent pouvoir faire pour lutter contre la TDP

Que pouvez-vous faire pour lutter contre la TDP	
Au niveau de la famille	Surveiller les activités et les relations des enfants pour prévenir les situations à risque. Éduquer les membres de la famille sur les dangers de la traite des personnes. Fournir un soutien émotionnel et psychologique aux victimes potentielles.
Au niveau de la communauté	Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information sur la traite des personnes. Créer des groupes de vigilance communautaires pour surveiller et signaler les cas suspects. Collaborer avec des ONG locales pour offrir un soutien aux victimes. Mettre en place des programmes de formation pour les leaders communautaires sur la détection et la prévention de la traite.

Au niveau du pays	Plaider pour des lois plus strictes et une meilleure application des lois existantes contre la traite des personnes. Soutenir les initiatives gouvernementales et les plans d'action nationaux contre la traite. Participer à des forums et des conférences pour partager des informations et des stratégies de lutte contre la traite. Encourager la coopération entre les différents acteurs, y compris les autorités, les ONG et les communautés locales
-------------------	--

Tel que le montre ce tableau, les enquêtés ont indiqué plusieurs actions qu'ils pensent ou qu'ils aimeraient mettre en place pour lutter contre la traite des personnes. Ci-dessous leurs suggestions quant à ce :

Au niveau de la famille, il est crucial de commencer par l'éducation et la sensibilisation. Informer les membres de la famille, en particulier les enfants, sur les dangers de la traite des personnes et les tactiques utilisées par les trafiquants peut grandement réduire les risques. De plus, le renforcement des liens familiaux est essentiel. Encourager une communication ouverte et un soutien mutuel au sein de la famille peut aider à réduire la vulnérabilité des membres. Enfin, la surveillance et la protection des enfants sont primordiales. Veiller à ce qu'ils ne soient pas laissés sans surveillance et qu'ils soient protégés contre les étrangers suspects est une mesure de prévention efficace.

Au niveau de la communauté, des programmes de sensibilisation peuvent jouer un rôle clé. Organiser des ateliers et des campagnes pour informer la communauté sur la traite des personnes et comment la prévenir est une première étape importante. La création de réseaux de soutien communautaires pour aider les victimes et les personnes à risque est également essentielle. Ces réseaux peuvent offrir un soutien moral, psychologique et parfois même financier. De plus, la collaboration avec les autorités locales est cruciale. Travailler en étroite collaboration avec les forces de l'ordre et les organisations locales pour signaler les cas suspects et protéger les victimes peut renforcer la sécurité communautaire.

Au niveau national, le renforcement des lois est indispensable. Mettre en place et appliquer des lois strictes contre la traite des personnes, avec des peines sévères pour les trafiquants, peut dissuader les criminels. La formation des forces de l'ordre est également nécessaire. Former les policiers et les militaires à identifier et à traiter les cas de traite des personnes de manière efficace et sensible peut améliorer la réponse nationale à ce problème. Enfin, des programmes de réhabilitation pour les victimes doivent être développés. Ces programmes devraient inclure des services de santé mentale, de l'éducation et des opportunités d'emploi pour aider les victimes à se réintégrer dans la société.

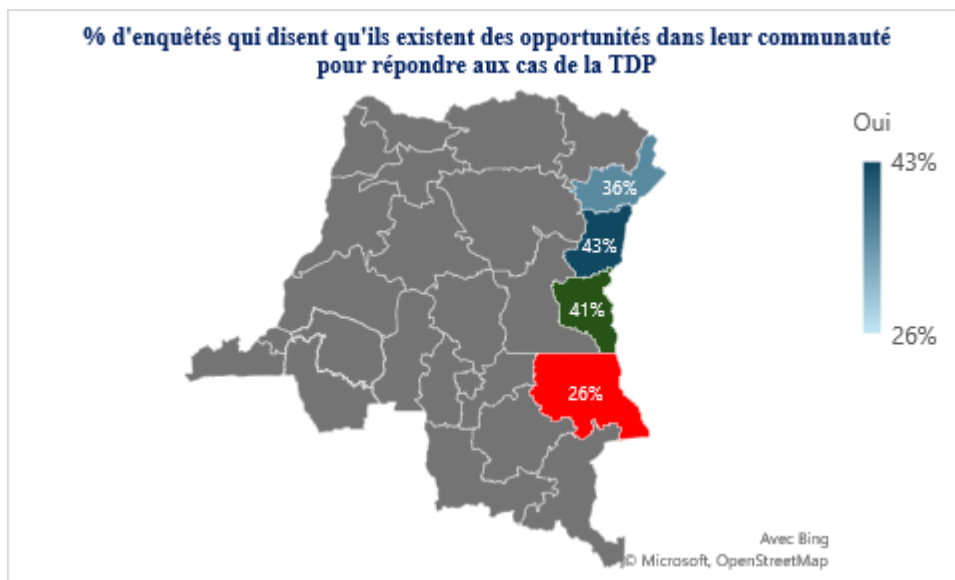
En résumé, une approche multi-niveaux impliquant la famille, la communauté et le pays est essentielle pour lutter efficacement contre la traite des personnes en République Démocratique du Congo. Ces mesures, combinées à une volonté politique forte et à la coopération internationale, peuvent contribuer à réduire ce fléau et à protéger les plus vulnérables.

3.2.12. Existence d'opportunités pour répondre aux cas de la TDP

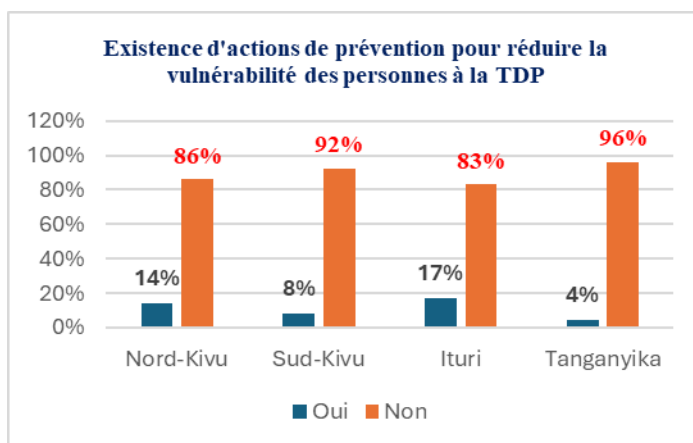
Comme l'indique l'image ci-dessous, à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), les perceptions sur l'existence d'opportunités pour lutter contre la traite de personnes varient considérablement selon les provinces. Dans le Nord-Kivu, bien que 57% des répondants estiment qu'il n'existe pas de mesures directes contre la traite de personnes, 43% reconnaissent l'existence de mécanismes qui pourraient être exploités à cette fin. Ces mécanismes incluent les forces de l'ordre, le système judiciaire et les structures communautaires créées par diverses organisations, bien qu'ils

n'aient pas été initialement conçus pour lutter contre la traite de personnes mais plutôt pour d'autres actions comme la résolution des conflits, le plaidoyer, les mutuelles de solidarité, etc.

Cependant, s'agissant de la justice, des forces de l'ordre et de sécurité, bien qu'informées des lois pertinentes pour répondre efficacement à la TDP, sont critiquées pour leur application insuffisante, en partie à cause de la corruption. De plus, l'accès aux services de soutien pour les victimes n'est pas garanti, bien que certaines victimes de violences sexuelles reçoivent parfois un soutien holistique approprié. Le défi majeur reste que de nombreuses victimes ne savent pas où trouver ces soutiens. Dans les autres provinces, les perceptions sont encore moins optimistes : au Sud-Kivu, seulement 41% voient des opportunités, contre 36% en Ituri et 26% au Tanganyika, soulignant un besoin urgent de renforcer les capacités et de sensibiliser les communautés pour une lutte plus efficace contre la traite de personnes.



3.2.13. Existence des actions de prévention pour réduire la vulnérabilité de la TDP



Le graphique illustre clairement que les mesures préventives contre la traite des êtres humains à l'Est de la RDC sont quasiment absentes. En effet, une majorité écrasante, soit plus des trois quarts des participants à l'enquête, ont confirmé cette réalité.

Face à la question des actions potentielles pour diminuer la vulnérabilité des individus face à la traite des êtres humains dans cette

région, un grand nombre d'interviewés ont préconisé en premier lieu des actions de plaidoyer, tant sur le plan national qu'international, en vue d'établir la paix. Selon eux, l'instauration de la paix serait un moyen efficace de réduire les cas de traite des personnes.

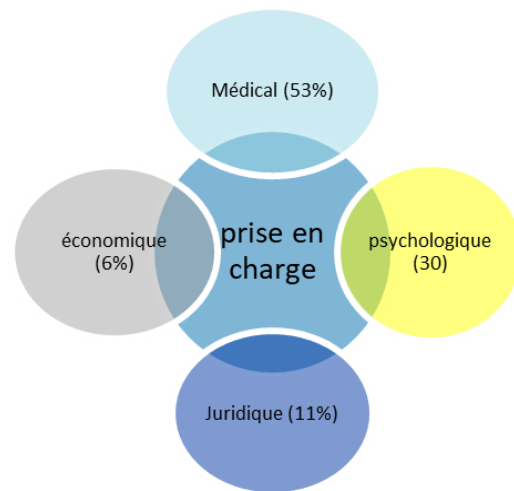
En deuxième lieu, les personnes interrogées ont jugé nécessaire de mettre en œuvre des programmes de développement économique afin de renforcer la résilience des personnes déplacées et autres individus vulnérables, les préservant ainsi de cette situation précaire.

D'autres mesures, telles que la mise en place d'initiatives éducatives, des campagnes de sensibilisation et le renforcement des systèmes de protection sociale, ont également été proposées. Ces actions complémentaires pourraient contribuer à une solution globale et durable contre la traite des êtres humains à l'Est de la RDC.

3.2.14. Types de soutien que les victimes de la TDP ont besoin

Selon 74% des personnes interrogées, des services d'assistance aux victimes existent au sein de leur communauté. Il est important de noter que ces répondants ont précisé que ces services sont principalement destinés aux victimes de violences sexuelles ignorant au fait que ces mêmes services applicables à la situation de la TDP. En ce qui concerne la traite de personnes, la plupart des personnes interrogées ont admis ne pas connaître le type de soutien disponible, à l'exception des cas de violences sexuelles.

Malgré cela, les résultats de l'étude sont intéressants car certains services de soutien ont été mentionnés par les répondants, bien qu'ils aient estimé que ces services sont uniquement opérationnels pour les cas de violences sexuelles. Parmi les services d'assistance les plus cités figurent : l'assistance médicale, psychosociale, juridique et judiciaire, ainsi que socio-économique.



Cependant, plusieurs problèmes ont été soulevés lors des groupes de discussion avec les différentes parties prenantes. L'assistance médicale est confrontée à de nombreux défis, notamment le manque de personnel de santé formé à la gestion clinique du viol, la faible disponibilité des kits post-viol, l'application insuffisante du protocole national d'assistance médicale aux survivants de violences sexuelles, l'absence d'outils harmonisés pour la collecte de données sur les différentes formes de violence et la non-standardisation du certificat médical. De plus, le personnel médical interrogé a signalé la non-disponibilité des intrants (en particulier les kits PEP) et le non-paiement avant l'assistance aux victimes.

En ce qui concerne l'assistance psychosociale, celle-ci se limite généralement à des interventions de base d'écoute active et d'orientation des survivants vers les services appropriés. Le nombre de personnes formées à l'accompagnement psychosocial est limité, les outils de collecte de données ne sont pas harmonisés et les psychologues cliniciens sont presque

« Je connais que certaines victimes de violence sexuelle bénéficient d'appui médical, psychologique, économique et juridique mais je ne sais pas si ces appuis peuvent être appliqués aussi aux victimes de la TDP. Mais, je reconnais que certaines victimes de la TDP sont traumatisées surtout nous les déplacés et nous avons besoin d'appui psychologique et autres ». Une déplacée reçue en FG à Goma dans le Nyiragongo.

absents dans les communautés, sauf dans les cas où des associations aidant certaines victimes de VBG sont présentes dans les zones. Il existe également des relais communautaires qui travaillent avec les centres de santé et qui sont en contact permanent avec les victimes au sein de la communauté,

apportant le plus souvent un soutien psychologique aux victimes. Il est suggéré de renforcer leurs capacités en matière d'assistance psychologique.

Les raisons pour lesquelles les survivants de violences peuvent ne pas être en mesure d'accéder aux services de soutien psychosocial sont diverses, mais la peur d'être identifiés en tant que survivants reste le principal obstacle.

3.2.15. Poursuite des trafiquants de la TDP et perception sur la contribution des survivants à lutter contre la TDP

Selon les enquêtés, la poursuite des trafiquants de la traite des personnes est essentielle pour lutter contre ce fléau. En effet, cela permet non seulement de punir les coupables, mais aussi de dissuader d'éventuels futurs trafiquants. Dans un contexte d'impunité comme celui de la RDC, renforcer l'application de la loi pourrait être un pas important vers la résolution de ce problème.

En effet, les survivants de la traite des personnes peuvent jouer un rôle crucial dans la lutte contre ce crime. Leur témoignage peut aider à sensibiliser le public, à informer les politiques et les pratiques, et à prévenir la traite en identifiant les tactiques utilisées par les trafiquants. De plus, ils peuvent apporter un soutien précieux à d'autres survivants. Cependant, il est important de noter que la participation des survivants doit toujours être volontaire et respecter leurs droits et leur bien-être.

3.2.16. Les défis rencontrés par les acteurs de la lutte contre la TDP

Les acteurs de la lutte contre la traite des personnes (TDP) à l'Est de la RDC rencontrent plusieurs défis. Voici quelques-uns identifiés par diverses sources :

- **Collecte de données** : Il existe des difficultés et des opportunités en matière de collecte de données sur la TDP. L'absence de données fiables et complètes peut entraver la compréhension de l'ampleur du problème et la mise en œuvre de stratégies efficaces.
- **Cadre juridique et institutionnel** : Bien que la RDC ait récemment progressé dans la lutte contre la TDP, notamment grâce à une nouvelle loi, l'application de la loi peut rester un défi. Le manque de coordination entre les différentes institutions peut également poser problème.
- **Ressources** : Le manque de ressources, tant humaines que financières, peut limiter la capacité des acteurs à lutter efficacement contre la TDP. Cela peut concerner par exemple le personnel sanitaire formé à la gestion clinique du viol, la disponibilité des kits post-viol, ou encore le paiement avant la prise en charge des victimes.
- **Sensibilisation et formation** : Il peut y avoir un manque de sensibilisation et de formation sur la TDP, tant au niveau du public que des professionnels concernés. Cela peut concerner par exemple l'accompagnement psychosocial, la collecte de données, ou encore la gestion clinique du viol.
- **Accès aux services de soutien** : Les survivants de la TDP peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux services de soutien, notamment en raison de la peur d'être identifiés en tant que survivants.

Il est important de noter que ces défis peuvent varier en fonction du contexte spécifique de chaque région de la RDC. Des efforts continus sont nécessaires pour surmonter ces obstacles et améliorer la lutte contre la TDP en RDC.

4. Conclusion et Recommandations

4.1. Conclusion

Cette recherche réalisée par Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) prouve que la traite des personnes (TDP) à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) est un problème grave et complexe qui nécessite une intervention urgente. En particulier, les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika sont particulièrement touchées. Notamment, les femmes et les enfants, souvent victimes d'exploitation sexuelle, de travail forcé et d'enrôlement dans des groupes armés, sont les plus vulnérables.

D'une part, la perception de la TDP est principalement vue comme une exploitation sexuelle (66%) et un travail forcé (24%), mais elle est également perçue comme une privation de liberté et de droits fondamentaux, ainsi qu'une forme de violence physique et psychologique (16%). D'autre part, ces perceptions sont influencées par des stéréotypes sociaux et culturels qui considèrent les femmes et les enfants comme faibles et exploitables.

En outre, les statistiques de provinces enquêtées montrent que les femmes et les enfants déplacés sont particulièrement vulnérables à la TDP, avec des taux de victimisation allant de 8% à 21% pour les femmes et de 12% à 43% pour les enfants, selon la province.

Par ailleurs, la TDP est exacerbée par des conditions de vie difficiles, des conflits armés, la pauvreté, le manque d'opportunités économiques et les catastrophes naturelles. En conséquence, les conséquences sont dévastatrices, incluant des traumatismes physiques et psychologiques, la déstabilisation des familles et la stigmatisation des victimes. De plus, les victimes de la TDP, souvent désorientées et contraintes, manquent de soutien adéquat, ce qui les plonge dans un état de désespoir et de confusion. En outre, la majorité de la communauté reste indifférente face à la détresse des victimes, souvent par peur de représailles.

Il est alarmant de constater que la majorité des personnes ne savent pas comment dénoncer un acte de TDP, indiquant un manque d'information et de sensibilisation sur la manière de signaler ces crimes. De plus, l'utilisation des réseaux sociaux pour alerter sur la situation est relativement faible, suggérant que ces plateformes pourraient être sous-utilisées comme outil de dénonciation.

Face à une victime de la TDP, une majorité écrasante de personnes ne sait pas comment réagir. Cela souligne le besoin urgent de sensibilisation et d'éducation sur la TDP et sur la manière de réagir lorsqu'on est confronté à une victime. Il est essentiel de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation pour aider les citoyens à comprendre comment ils peuvent aider efficacement les victimes de la TDP.

La lutte contre la TDP nécessite une approche multi-niveau qui implique la famille, la communauté et le pays. Au niveau familial, l'éducation, la sensibilisation, le renforcement des liens familiaux et la protection des enfants sont essentiels. Au niveau communautaire, des programmes de sensibilisation, la création de réseaux de soutien communautaires, et la collaboration avec les autorités locales sont nécessaires. Au niveau national, le renforcement des lois, la formation des forces de l'ordre et le développement de programmes de réhabilitation pour les victimes sont indispensables.

Cependant, les perceptions sur l'existence d'opportunités pour lutter contre la TDP varient considérablement selon les provinces. Bien que certains mécanismes existent, ils sont souvent critiqués pour leur application insuffisante, en partie à cause de la corruption. De plus, l'accès aux

services de soutien pour les victimes n'est pas garanti, et de nombreuses victimes ne savent pas où trouver ces soutiens.

Les mesures préventives contre la TDP sont quasiment absentes, et une majorité écrasante des participants à l'enquête a confirmé cette réalité. Pour diminuer la vulnérabilité des individus face à la TDP, des actions de plaidoyer, des programmes de développement économique, des initiatives éducatives, des campagnes de sensibilisation et le renforcement des systèmes de protection sociale ont été proposées.

En ce qui concerne le soutien aux victimes de la TDP, bien que certains services d'assistance existent, ils sont principalement destinés aux victimes de violences sexuelles. L'assistance médicale et psychosociale est confrontée à de nombreux défis, notamment le manque de personnel formé, la faible disponibilité des kits post-viol, et l'absence d'outils harmonisés pour la collecte de données.

La poursuite des trafiquants est essentielle pour punir les coupables et dissuader d'éventuels futurs trafiquants. De plus, les survivants de la TDP peuvent jouer un rôle crucial dans cette lutte, en aidant à sensibiliser le public, à informer les politiques et les pratiques, et à prévenir la traite en identifiant les tactiques utilisées par les trafiquants. Cependant, les acteurs de la lutte contre la TDP rencontrent plusieurs défis dont l'absence de données fiables et complètes, le manque de coordination entre les différentes institutions, tout comme le manque de ressources, tant humaines que financières, le manque de sensibilisation et de formation sur la TDP, etc.

4.2. Recommandations

A l'issu des résultats de cette recherche, Les recommandations suivantes visent à aborder de manière holistique la problématique de la traite des personnes à l'Est de la RDC, en mettant l'accent sur la sensibilisation et l'éducation, le soutien aux victimes, le renforcement des lois et de la justice, la prévention et la protection, ainsi que la coordination et les ressources nécessaires :

❖ Sensibilisation et Éducation

Il est crucial de renforcer la sensibilisation et l'éducation sur la traite des personnes (TDP) à l'Est de la RDC. Des programmes de formation doivent être mis en place pour informer les citoyens sur la manière de reconnaître et de réagir face à une victime de la TDP. De plus, l'utilisation des réseaux sociaux comme outil de dénonciation doit être encouragée pour alerter sur les situations de traite et mobiliser la communauté.

❖ Soutien aux Victimes

Les victimes de la TDP nécessitent un soutien adéquat pour surmonter les traumatismes physiques et psychologiques. Il est essentiel de développer des services d'assistance médicale et psychosociale, en augmentant la disponibilité des kits post-viol et en formant du personnel spécialisé. Des programmes de réhabilitation doivent également être mis en place pour aider les victimes à reconstruire leurs vies.

❖ Renforcement des Lois et de la Justice

Pour lutter efficacement contre la TDP, il est indispensable de renforcer les lois existantes et de former les forces de l'ordre. La poursuite des trafiquants doit être une priorité pour punir les coupables et dissuader d'éventuels futurs trafiquants. De plus, les survivants de la TDP peuvent jouer un rôle crucial en sensibilisant le public et en informant les politiques et les pratiques.

❖ Prévention et Protection

Des mesures préventives doivent être mises en place pour réduire la vulnérabilité des individus face à la TDP. Cela inclut des actions de plaidoyer, des programmes de développement économique, des initiatives éducatives et le renforcement des systèmes de protection sociale. Il est également important de créer des réseaux de soutien communautaires et de collaborer avec les autorités locales pour protéger les populations à risque.

❖ Coordination et Ressources

La lutte contre la TDP nécessite une meilleure coordination entre les différentes institutions et un accès accru aux ressources, tant humaines que financières. Il est essentiel de disposer de données fiables et complètes pour évaluer l'ampleur du problème et adapter les interventions en conséquence. La corruption doit être combattue pour garantir l'application efficace des mécanismes de lutte contre la TDP.

5. Bibliographie

- ONU Info, « RDC : hausse alarmante de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle », 2024.
- OHCHR, « RDC : hausse alarmante de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle », 2024.
- Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Rapport mondial sur la traite des personnes, 2016.
- RTA Project, « RTA_HTEGM_Synthesis_Report_fr.pdf », 2023. Lien
- Cairn.info, « Le développement de la lutte contre la traite et les autres formes d'esclavage : le cas du Sahel ».
- UNHCR France, « Traite des êtres humains ».
- Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, « Des outils de prévention sur la traite des êtres humains », interieur.gouv.fr.
- Office des Nations unies contre la drogue et le crime, Rapport mondial sur la traite des personnes, 2018, ONUDC, 88 p.
- OHCHR, « À propos de la traite des êtres humains et des droits de l'homme ».
- OHCHR, « Le HCDH, les droits de l'homme et la traite des êtres humains ».
- ONUDC, « HT-toolkit-fr.pdf », unodc.org/documents/human-trafficking/HT-toolkit-fr.pdf.
- EMM2, « Traite des personnes et formes connexes d'exploitation et d'abus », iom.int.
- USAID, « PA00ZNBf.pdf », usaid.gov.
- ONUDC, « GLOTIP14_ExSum_french.pdf », unodc.org/documents/data-and-analysis/tip-restricted/GLOTIP14_ExSum_french.pdf.
- IOM DRC, « Mécanismes de référencement des victimes de la traite des ».
- UNICEF, « Pauvreté et privations de l'enfant en 2021 sur Pauvreté », UNICEF République Démocratique du Congo, 2021.
- Human Rights Watch, « Trafficking in Persons Report: Democratic Republic of Congo », 2020.
- Mathilde Darley, « Le statut de la victime dans la lutte contre la traite des femmes », 2006.
- Dupont, J., « L'importance de l'éducation dans la lutte contre la traite des personnes en RDC », Revue des Études Africaines, 45(2), 123-145, 2023. Lien
- Droit Congolais, « 110.04.19-Ordonnance-du-22-avril-2019_Traite-des-personnes_agence.pdf », droitcongolais.info.

ANNEXES



QUESTIONNAIRE
QUANTI_QUALI_Versi